Envoyé en préfecture le 20/08/2025
Reçu en préfecture le 20/08/2025
Publié le 20/08/2025
ID : 031-213101876-20250819-DM2025_10-AU

DÉCISIONS MUNICIPALES
- COMMUNE DE FONSORBES -
Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

Thème	**1.1 Marchés publics**	Décision Municipale du **19 août 2025** Acte n° **DM 2025-10**
Objet	Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du rez-de chaussée de l'hôtel de ville	

DÉCISION MUNICIPALE

Madame la Maire de la commune de FONSORBES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020 *(n° 2020-064)* adoptée en application de ces articles, dont la dernière modification a été actée par délibération du 16 mai 2024 (*n° 2024-062*),
Vu les articles L. 2122-1 et R. 2122-8 du Code de la commande publique,

Considérant qu'il convient de désigner un maître d'œuvre pour l'aménagement du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'agence STUDIO 2SA, sise 21, chemin du Fort, à Castelmaurou (31180) pour un montant total de 8 310,50 € HT, soit 9 972,60 € TTC, décomposé comme suit :
- Mission de base : 7 670,50 € HT, soit 9 204,60 € TTC
- Option plan de l'aménagement en 3D : 640,00 € HT, soit 768,00 € TTC

ARTICLE 2 : dit que la présente Décision Municipale sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 3 : dit que la présente Décision Municipale fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 4 : dit que la présente Décision Municipale sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 5 : dit que la présente Décision Municipale peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

MAIRIE DE FONSORBES (Haute-Garonne) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Par délégation de
Madame La Maire
Le 1er Adjoint
Philippe SEVERAC